



Parc national
de la Guadeloupe



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE



DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Saint-Claude, le 19 septembre 2022

Le Conseil départemental, le Parc national, l'Office national des forêts et le Conservatoire du littoral annoncent la fermeture des sentiers et aires de pique-nique

En raison des dégâts provoqués par la tempête tropicale Fiona sur l'archipel de la Guadeloupe, le Conseil départemental, le Parc national, l'Office national des forêts et le Conservatoire du littoral informent la population que l'accès aux sentiers de randonnée et aires de pique-nique n'est pas autorisé.

La tempête tropicale Fiona a lourdement touché l'archipel guadeloupéen et tout particulièrement le Sud Basse-Terre dans la nuit de vendredi 16 à samedi 17 septembre. Les cumuls de pluie relevés au passage de cette tempête ont été exceptionnels et historiques sur la Guadeloupe, causant de sérieux dégâts sur les biens publics et privés.

Les gestionnaires d'espaces naturels ont pour mission la gestion, la protection et la valorisation des 468 km de sentiers et de traces qui jalonnent la Guadeloupe. Sur ces sentiers ouverts au public, les partenaires mettent tout en oeuvre pour garantir la sécurité des usagers.

Aussi, il est vivement recommandé aux visiteurs de ne pas fréquenter ces sites pour permettre aux agents d'évaluer l'état des sentiers et de mener à bien les travaux nécessaires à leur sécurisation. De même, il est déconseillé d'utiliser les mouillages écologiques du Parc national autour des Ilets Pigeon en attendant leur vérification. Un communiqué informera le public de la réouverture des sites et du bon fonctionnement des équipements, via les réseaux sociaux du Conseil départemental, du Parc national et de l'ONF Guadeloupe (Facebook, Instagram).

Contacts Presse :

Parc national de la Guadeloupe
Lynda Obydol
Tél : +590 590 41 55 50
Port.: +590 690 37 29 89
lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr

Conseil départemental de la Guadeloupe
Younid Coupan
Tél. : 0590 99 77 77
Port. 0690 31 95 45
younid.coupan@cg971.fr

Office national des forêts
Aurore Bourseau
Tél : 0590 99 29 01
port : 0690 00 87 42
aurore.bourseau@onf.fr

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude



A propos du Parc national

Créé en 1989, le Parc national de la Guadeloupe est un territoire et un espace naturel dont les paysages, la biodiversité, la richesse culturelle et le caractère sont reconnus comme exceptionnels, ce qui justifie la mise en place d'une protection et d'une gestion pour garantir leur pérennité pour les générations futures. Le Parc national de la Guadeloupe est composé :

- De « **cœurs** » terrestre et marin qui bénéficient d'une protection renforcée via une réglementation spécifique ;
- D'une « **aire maritime adjacente** » qui exprime également des orientations de développement durable ;
- D'une « **aire d'adhésion** » qui comprend 20 communes signataires de la charte de territoire du Parc ; cette aire constitue un territoire en solidarité écologique avec les cœurs, sur lequel les communes s'engagent volontairement pour favoriser son développement durable, avec l'appui du Parc.

A propos de l'Office national des forêts

En Guadeloupe depuis 1966, l'ONF gère 38.223 ha de forêts publiques de l'ensemble de l'archipel, comprenant notamment les forêts départementalo-domaniale, domaniale, départementale et certains sites du Conservatoire du littoral, depuis le massif volcanique de la Basse Terre jusqu'aux falaises abruptes de la Grande Terre ou des Iles du Sud. Dans ces espaces, les enjeux majeurs sont la préservation des milieux et l'accueil du public.

Conformément à l'article L. 361-1 du Code de l'environnement, la circulation des piétons sur les voies et chemins inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée s'effectue librement, dans le respect des lois et règlements de police et des droits des riverains. L'accès des piétons aux milieux naturels est donc gratuit.

Avec ses partenaires et le soutien des collectivités, l'ONF contribue au développement durable guadeloupéen. Par ses actions en faveur de l'environnement, du tourisme, l'aménagement du territoire, la protection de la ressource en eau, la formation et la sensibilisation, l'insertion économique et sociale, c'est toute la richesse naturelle et la diversité de notre archipel qu'il vous invite à découvrir. L'ONF réalise des missions d'intérêt général pour le compte des services de l'État et des collectivités. Il assure également des prestations de service, comme les études, les expertises et des travaux.

A propos du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. La Guadeloupe dispose de 680 km d'espace littoral réparti entre la Grande-Terre et ses îles adjacentes. Longtemps perçu comme une frontière hostile entre la terre et la mer, en raison de la proximité des zones humides infestées et des hommes venus d'autres rivages, il est apparu aujourd'hui comme lieu d'intérêt pour de multiples activités mais aussi reconnu comme un réservoir de richesses fragiles et menacées.

Ces milieux littoraux sont autant un atout économique qu'une réponse aux besoins culturels et sociaux. Il est donc essentiel d'y promouvoir un équilibre de développement et de protection afin de sauvegarder la qualité de cet éventail de biodiversité représentative des Petites Antilles.

Face aux multiples pressions subies, le Conservatoire du littoral s'attache avec les gestionnaires à préserver, mettre en valeur et faire découvrir ces sites naturels et paysagers pour transmettre aux générations futures les clés d'un avenir écologique.

